



Avertisseur de fumée Guide de l'utilisateur

i9010CA



i9010CA

Fonctionne à pile au lithium scellée d'une durée de 10 ans

ATTENTION: Veuillez accorder quelques minutes à la lecture complète de ce guide de l'utilisateur que l'on doit conserver pour consultation future et transmettre à tout propriétaire ultérieur.

Table des matières

Introduction	1
Installation	2-9
Fonctionnement	10-12
Entretien	13-14
Incendie - Sécurité	15-18
Garantie	19



Kidde Canada Inc. Kidde Canada Inc. P.O. Box 40, Apsley, ON K0L 1A0 www.kiddecanada.com

Fabriqué en Chine - Brevets en instance

Introduction

Nous vous remercions d'avoir acheté cet avertisseur de fumée. Il constitue un outil essentiel pour votre plan de sécurité résidentiel. Vous pouvez avoir toute confiance en ce produit qui offre une protection sécuritaire de la plus haute quâlité. Nous savons que vous n'en attendez pas moins lorsque la vie des membres de votre famille est en ieu.

Veuillez prendre quelques minutes pour lire attentivement le manuel de l'avertisseur et conservez-le pour consultation ultérieure. Enseignez à vos enfants ce qu'il faut faire en cas de signaux d'alarme et prévenez-les de ne jamais manipuler cet appareil.

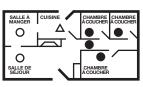
Si vous avez des questions au sujet du fonctionnement ou de l'installation de votre avertisseur, veuillez communiquer, sans frais, avec notre service à la clientèle au 1-800-880-6788.

La figure 1C, à la page 4, vous aidera à déterminer quels sont les endroits appropriés où poser des produits de sécurité qui protégeront votre demeure et les vôtres.

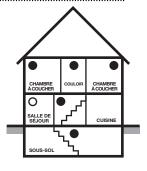
IMPORTANT: Veuillez lire toutes les instructions avant de procéder à l'installation et rangez le manuel à proximité de l'avertisseur pour y référer ultérieurement. Ne tentez pas de réparer l'avertisseur de fumée vous-même. Consultez la section Garantie pour y lire les instructions relatives au service.

Emplacements recommandés

- Installez le premier avertisseur à l'endroit attenant aux chambres à coucher. Comme celles-ci sont généralement les pièces les plus éloignées de la porte de sortie, vous devez protéger le trajet d'évacuation. Si votre demeure contient plus d'une aire de sommeil, installez des avertisseurs additionnels y attenant (consultez la figure 1A).
- Placez des avertisseurs supplémentaires pour protéger les escaliers qui sont des lieux où la fumée et la chaleur montent graduellement en entonnoir.
- Posez un avertisseur à chaque étage de votre demeure (consultez la figure 1B).
- Installez un avertisseur dans chaque chambre à coucher.
- Mettez un avertisseur dans toute pièce où vous utilisez des appareils électriques tels que des radiateurs mobiles ou des humidificateurs.
- Installez un avertisseur dans chaque pièce où l'on dort la porte fermée car il se peut que le dormeur, derrière sa porte close, n'entende pas l'alarme sonore.
- La fumée, la chaleur et les produits de combustion montent au plafond et se propagent horizontalement. En posant un avertisseur de fumée au centre du plafond, tous les coins de la pièce sont mieux exposés. L'installation d'avertisseurs au plafond est conseillée pour les constructions résidentielles courantes.
- Lorsque vous posez un avertisseur au plafond, fixez-le à une distance d'au moins 10 cm (4 po) du mur latéral (consultez la figure 2A).
- L'installation de l'avertisseur au mur s'effectue sur son côté intérieur de façon à ce que le bord supérieur de l'avertisseur soit situé à une distance minimale de 10 cm (4 po) et maximale de 30,5 cm (12 po) du plafond (consultez la figure 2A).
- Installez un avertisseur de fumée à chaque extrémité d'un corridor attenant à la chambre à coucher ou à une grande pièce, si le corridor ou la pièce en question mesure plus de 9,1 m (30 pi) de long.
- En ce qui a trait aux maisons mobiles, choisissez les lieux d'installation avec précaution pour éviter les résistances thermiques se produisant au plafond. Consultez la section Maisons mobiles pour obtenir plus de détails.



- Avertisseurs de fumée nécessaires
- Avertisseurs de fumée pour une protection additionnelle
- Avertisseur de fumée de type ionique avec bouton Hush® (arrêt d'alarme) ou de type à cellule photo-électrique



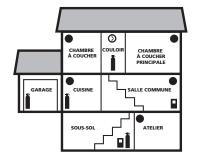
PLAN D'ÉTAGE SIMPLE

FIGURE 1A

PLAN D'ÉTAGE MULTIPLE

FIGURE 1B

• Installer les avertisseurs de fumée sur des plafonds en pente, pointus ou cathédrale en suivant les lignes directrices de montage suivantes comme on l'indique sur les figures 2B et 2C. Norme 72 de la NFPA: "En ce qui concerne les pièces dont l'inclinaison du plafond excède une distance horizontale de 0,3 m à 2,4 m (1 à 8 pi), installez l'avertisseur de fumée sur le côté élevé de la pièce" (consultez la figure 2B et 2C).





AVERTISSEURS DE FUMÉE

AVERTISSEURS
DE MONOXYDE
DE CARBONE

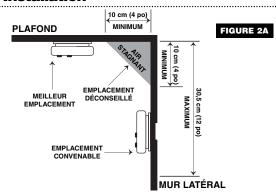
AVERTISSEUR DE FUMÉE/CO VOCAL

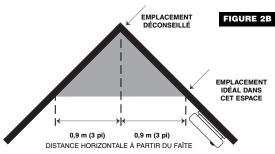
FIGURE 1C

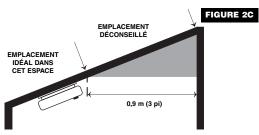
POUR UNE PROTECTION COMPLÈTE DE LA DEMEURE

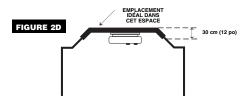
Emplacements déconseillés

- N'installez pas un avertisseur à moins de 0,9 m (3 pi) de la porte accédant à la cuisine ou à la salle de bains (munie d'une baignoire ou d'une douche), des conduits à air forcé utilisés pour les besoins de chauffage ou de climatisation, des ventilateurs de plafond ou d'un ventilateur central, ou de tout endroit à grande circulation d'air.
- Évitez de le poser près des rideaux ou autres objets susceptibles d'obstruer le détecteur. La fumée doit parvenir jusqu'au détecteur pour que celui-ci puisse déceler, avec précision, une condition nocive.
- N'installez pas un avertisseur au faîte de plafonds voûtés, de style "charpente en A" ou de toitures à pignon.
- Installez un avertisseur à une distance minimale de 30,5 cm (12 po) des lampes fluorescentes; le bruit électronique qu'elles émettent peut déclencher de fausses alarmes.
- Évitez de placer l'avertisseur sur des surfaces dont l'espace environnant est infesté d'insectes. Préservez-le des surfaces très poussiéreuses, sales ou graisseuses. Les particules de poussière peuvent causer de fausses alarmes ou une défaillance de l'appareil.
- Les températures extrêmes influent sur la sensibilité de l'avertisseur. N'installez pas un avertisseur dans un endroit où la température descend sous 4,4° C (40° F) ou s'élève au-dessus de 37,8° C (100° F), tel que les garages et greniers non finis.
- N'installez pas dans des lieux où l'humidité relative (HR) est supérieure à 85%. Les endroits très humides où l'on retrouve de la buée ainsi que de la vapeur peuvent causer de fausses alarmes.
- Évitez d'installer des avertisseurs de fumée à ionisation dans la cuisine. La cuisson peut également engendrer de fausses alarmes. Si vous désirez poser un avertisseur dans cette pièce, obtenez-en un muni d'un bouton d'arrêt d'alarme ou qui est de type à cellule photo-électrique.
- N'en placez pas dans le garage. Lorsque vous démarrez votre véhicule, des particules de combustion se répandent dans l'air.
- Les avertisseurs de fumée ne doivent pas être utilisés avec des grilles de protection à moins que cette combinaison (avertisseur et grille) ait été évaluée et approuvée comme étant convenable.









Fixation

ATTENTION: Cet avertisseur de fumée (incluant la pile) est scellé et il est impossible d'en retirer le couvercle.

- Lorsque vous aurez choisi l'emplacement approprié pour installer l'avertisseur de fumée (tel que mentionné précédemment), fixez la plaque de fixation au plafond (consultez la figure 3B).
- Afin d'obtenir un bel alignement de l'avertisseur par rapport au corridor ou au mur, il faut que la ligne "A", démarquée sur la plaque de fixation, soit parallèle au corridor pour une installation au plafond ou borizontale pour une installation murale (consultez la figure 3A).
- Utilisez les vis et brides d'ancrage incluses pour maintenir la plaque de fixation, au plafond ou au mur, bien en place (consultez la figure 3B). Utilisez une mèche de 3/16" en ce qui a trait aux brides d'ancrage.
- Dans le cas d'une installation murale et pour des raisons d'ordre esthétique, placez l'avertisseur tel qu'illustré à la figure 3C.

NOTA : Cet avertisseur est muni d'une pile à étanchéité permanente. Vous n'avez donc pas à les insérer.

Activation

Ce modèle est muni d'un mécanisme qui active automatiquement l'avertisseur lorsque celui-ci est initialement ajusté à la plaque de fixation. Une fois activée, la pile alimente l'avertisseur pendant toute sa durée de vie (10 ans). Assurez-vous d'abord que la plaque de fixation soit bien installée avant d'y fixer l'avertisseur.

 Ajustez l'avertisseur sur la plaque de fixation et tournez-le dans la direction indiquée par la flèche "POUR FERMER", sur le devant de l'appareil, jusqu'à ce qu'il s'enclenche en place (consultez la figure 3D). Ce mécanisme d'enclenchement procure un bel alignement. Remarque: l'avertisseur s'ajuste à la plaque de fixation à quatre positions différentes (soit à tous les 90 degrés). L'avertisseur est à présent activé!

ATTENTION: Comme l'avertisseur émet une alarme stridente de 85 décibels, veuillez toujours vous tenir à bout de bras lorsque vous vérifiez l'appareil.

 Une fois l'installation complétée, procédez à une vérification de l'avertisseur en appuyant sur le bouton d'essai, sans relâcher la pression, durant au moins cinq secondes (ou jusqu'à ce que l'avertisseur émette une alerte sonore). L'avertisseur retentira si les circuits électroniques, l'alerte sonore et les piles fonctionnent adéquatement. Si l'avertisseur ne se déclenche pas, c'est que la pile du dispositif est défectueuse ou qu'il y a une autre défaillance.

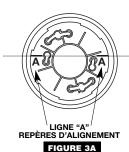
Maisons mobiles

Les maisons mobiles construites au cours des cinq à sept dernières années ont été conçues pour produire un bon rendement énergétique. Installez les avertisseurs de fumée selon les recommandations mentionnées ci-avant. (Consultez la section Emplacements recommandés et la figure 2A).

Dans les cas de maisons mobiles où l'isolation laisse à désirer, par opposition aux normes actuelles, la chaleur ou le froid extrême risque de pénétrer les murs et le toit, ce qui peut occasionner des conditions défavorables à l'intérieur de la demeure. Ce phénomène peut créer une résistance thermique qui empêche la fumée d'atteindre l'avertisseur posé au plafond. Si tel est votre cas, installez l'avertisseur de fumée sur un mur intérieur de façon à ce que le bord supérieur de l'avertisseur soit situé à une distance minimale de 10 cm (4 po) et maximale de 30,5 cm (12 po) du plafond (consultez la figure 2A).

Si vous n'êtes pas certain du degré d'isolation de votre maison mobile ou, encore, si vous constatez que les murs et plafond extérieurs sont ou chauds ou froids, n'installez l'avertisseur que sur un mur intérieur! Installez au moins un avertisseur à proximité des chambres à coucher pour vous munir d'une protection minimale. Pour vous protéger davantage, consultez les directives de la figure 1A.

AVERTISSEMENT: Vérifiez le fonctionnement de l'avertisseur de fumée lorsqu'une maison mobile a été mis en entreposage, et au moins une fois par semaine lorsque vous y habitez.



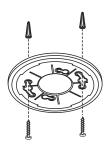


FIGURE 3B



POSITION SUGGÉRÉE POUR L'INSTALLATION MURALE

FIGURE 3C



TOURNEZ POUR FIXER OU POUR RETIRER

FIGURE 3D

Mécanisme de cran de sûreté

Cet avertisseur est muni d'un mécanisme de cran de sûreté automatique afin d'empêcher quiconque de retirer l'appareil de la plaque de fixation. Le mécanisme s'enclenche lorsque vous tournez l'avertisseur sur la plaque de fixation pour l'y maintenir en place.

Tournez l'avertisseur sur la plaque de fixation jusqu'au son du déclic, indiquant que le cran de sûreté s'est activé pour verrouiller l'appareil.

Par ailleurs, si vous désirez enlever l'avertisseur, appuyez sur le cran de sûreté et tournez l'avertisseur dans le sens contraire pour l'extraire de la plaque (consultez la figure 4).



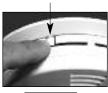


FIGURE 4

Fonctionnement

Cet appareil est conçu pour déceler des produits de combustion selon la technologie ionique. Il contient un élément radioactif de 0,9 microcurie d'américium 241. Distribué sous licence no 32-23858-01E de la NRC, aux É.-U., et fabriqué conformément aux critères de sécurité de la section 10 CFR 32.27 de la NRC américaine. L'acheteur n'est assujetti à aucune exigence réglementaire.

Cet avertisseur de fumée utilise une quantité infime d'un élément radioactif situé à l'intérieur de la cellule du détecteur ionique. Ne tentez pas de réparer l'avertisseur de fumée vous-même. Consultez la section Garantie pour y lire les instructions relatives au service.

L'avertisseur de fumée est opérationnel dès qu'il est activé (consultez la section Activation) et que le processus de vérification est terminé. Lorsque la cellule du détecteur ionique de l'avertisseur de fumée décèle des produits de combustion, une alarme stridente de 85 décibels retentit jusqu'à ce que la cellule du détecteur soit libérée des particules de fumée.

Fausses alarmes

Les avertisseurs de fumée sont conçus pour réduire les fausses alarmes. En général, la fumée de cigarette ne déclenche pas d'alarme à moins qu'elle soit expirée en direction de l'avertisseur.

Les particules de combustion provenant de la cuisson peuvent déclencher une alarme si l'avertisseur est situé à proximité de l'aire de cuisson. Une grande quantité de particules de combustion provient de substances répandues ou de la cuisson au gril. L'utilisation de la hotte filtrante au-dessus de votre cuisinière qui évacue la fumée dehors (type: non recirculation) contribuera également à éliminer ces particules de combustion de la cuisine.

Fonctionnement

Fonction HUSH®

ATTENTION: On ne doit utiliser cette fonction que pour arrêter un avertisseur qui s'est déclenché dans des conditions ne présentant pas de danger comme de la fumée de cuisson.

Les particules de combustion de cuisson peuvent déclencher l'avertisseur si celui-ci est installé trop près de la zone où l'on cuisine. De grandes quantités de particules combustibles proviennent de déversements ou de la cuisson au gril. L'utilisation du ventilateur sur une hotte d'extraction (pas du type à recirculation) contribue également à éliminer ces produits combustibles de la cuisine.

Le bouton « Hush » est très utile dans une cuisine ou dans les endroits susceptibles de connaître des alarmes intempestives.

La fonction Hush*, activée en appuyant sur le bouton Test/Hush* qui se trouve sur le couvercle de l'avertisseur de fumée, désensibilise temporairement l'avertisseur.

Si la fumée n'est pas trop dense, l'alarme s'arrête et la DEL rouge clignote toutes les 10 secondes pendant au moins 8 minutes.

L'avertisseur de fumée se réenclenche automatiquement pour atteindre la sensibilité normale après environ 8 minutes. Si, après cette période des particules de combustion sont encore présentes, l'avertisseur retentit de nouveau.

On peut utiliser la fonction Hush® à plusieurs reprises jusqu'à ce que les conditions de l'air provoquant l'alarme aient été dissipées.

REMARQUE: La présence d'une épaisse fumée annulera la fonction du bouton Hush® et l'avertisseur se mettra à retentir continuellement.

Fonctionnement

Indicateur DEL

Cet avertisseur de fumée est muni d'un indicateur rouge DEL et dispose de quatre modes de fonctionnement.

Témoin lumineux rouge DEL - Clignotant toutes les 40-45 secondes: indique que l'avertisseur de fumée est bien alimenté par les piles et fonctionne adéquatement.

Témoin lumineux rouge DEL - Clignotant (allumé durant 1 seconde - éteint durant 1 seconde): lorsque l'avertisseur de fumée décèle des particules de combustion et retentit (signal continu à intervalles réguliers), le témoin rouge DEL clignote (environ un clignotement par seconde). Le clignotement et l'alerte sonore émise à intervalles réguliers continuent d'opérer jusqu'à ce que l'air environnant redevienne clair.

Témoin lumineux rouge DEL - Clignotant lentement (1 seconde allumée - 8 secondes éteinte): indique que l'avertisseur est en mode Hush* (arrêt d'alarme).

Témoin lumineux rouge DEL - Clignotant rapidement lorsque vous appuyez sur le bouton d'essai: cet appareil est doté d'une "mémoire" pour vous avertir si l'avertisseur a retenti depuis la dernière fois que vous avez activé le bouton d'essai. La mémoire de l'avertisseur déclenche un clignotement rapide du témoin rouge DEL lorsque vous appuyez sur le bouton d'essai et se réinitialise quand vous relâchez le bouton d'essai.

Entretien

Vérification

REMARQUE: UNE VÉRIFICATION HEBDOMADAIRE DE L'APPAREIL EST REQUISE!

ATTENTION: Comme l'avertisseur émet une alarme stridente de 85 décibels, veuillez toujours vous tenir à bout de bras lorsque vous vérifiez l'appareil.

Procédez à une vérification en appuyant sur le bouton d'essai sur le couvercle frontal et maintenez la pression durant au moins cinq secondes (ou jusqu'à ce que l'avertisseur émette une alerte sonore). L'avertisseur retentira si les circuits électroniques, l'alerte sonore et les piles fonctionnent adéquatement. Si l'avertisseur ne se déclenche pas, c'est que la pile du dispositif est défectueuse ou qu'il y a une autre défaillance. N'UTILISEZ PAS une flamme nue pour vérifier votre avertisseur; vous pourriez l'endommager ou allumer des matières combustibles qui provoqueraient un incendie.

Vérifiez l'avertisseur chaque semaine pour vous assurer qu'il fonctionne adéquatement. L'appareil peut s'avérer défectueux si l'alerte sonore est instable ou faible. Le cas échéant, vous devez le retourner pour qu'il soit réparé (consultez la section Garantie).

Les avertisseurs qui échouent au processus de vérification ou qui ne fonctionnent pas adéquatement doivent être remplacés. De même, faites l'achat de nouveaux avertisseurs au bout de 10 ans d'utilisation.

Nettoyage de l'avertisseur

Cet avertisseur devrait être nettoyé au moins une fois par année.

- Retirez l'avertisseur de la plaque de fixation tel qu'expliqué aux sections Mécanisme de cran de sûreté et Retrait de l'avertisseur, avant de commencer à nettoyer l'appareil. Vous pouvez nettoyer l'avertisseur à l'aide d'un dispositif à air comprimé ou d'un boyau d'aspirateur muni d'une brosse souple. Dépendant quel appareil vous employez, soufflez ou aspirez l'air autour du périmètre de l'appareil pour dégager la poussière ou la saleté. La surface extérieure de l'avertisseur peut être nettoyée avec un linge humide et bien essoré (si le linge est trempé, vous risquez que de l'eau pénètre dans l'appareil).
- Dès que vous aurez terminé, réajustez l'avertisseur sur la plaque de fixation et vérifiez l'appareil en appuyant sur le bouton d'essai. Si le nettoyage ne remet pas l'avertisseur en état de fonctionner normalement, il devrait être remplacé.
- Ne couvrez pas l'appareil de peinture. Celle-ci obstrue les rainures et, par conséquent, affecte la sensibilité des détecteurs pour déceler la présence de fumée. N'essayez jamais de démonter l'appareil ou d'en nettoyer l'intérieur. Un tel geste annulerait votre garantie.

Entretien

Retrait de l'avertisseur

Référez-vous aux directives de la section Mécanisme de cran de sûreté pour retirer l'avertisseur.

Pour ôter l'avertisseur de la plaque de fixation, tournez l'avertisseur dans le sens "POUR RETIRER", indiqué par la flèche sur le couvercle frontal.

AVERTISSEMENT: Ne tentez pas, sous aucun prétexte, d'ouvrir l'avertisseur.

Pile

Une pile lithium-ion à étanchéité permanente, à l'intérieur de l'avertisseur, alimente ce dispositif. Aucune installation ou aucun remplacement n'est requis tant que durera l'avertisseur.

Cet avertisseur est muni d'un circuit de contrôle de pile faible. Lorsque la pile est faible, ce circuit déclenche une alerte à tonalité aiguë qui retentit à environ toutes les 40-45 secondes pour une durée minimale de trente (30) jours au terme de la durée de l'avertisseur. Achetez un nouvel *avertisseur* lorsque cette situation se produit.

Désactivation

AVERTISSEMENT: Ne désactivez pas l'avertisseur avant d'entendre l'alerte à tonalité aiguë qui sera émise toutes les 40 à 45 secondes, indiquant que l'appareil a atteint son terme. Une fois que l'avertisseur est désactivé, la pile s'épuise et l'avertisseur ne fonctionne plus.

AVERTISSEMENT: Dès que l'avertisseur est désactivé, il ne peut être ni réactivé ni réinstallé sur la plaque de fixation.

Lorsqu'il est temps de désactiver l'avertisseur, retirez-le de la plaque de fixation et repérez le carré noir apparaissant sur l'étiquette, à l'arrière de l'appareil.

Utilisez un tournevis ou un outil similaire pour percer la zone noire et pour ensuite pousser la pièce exposée, vers le centre de l'avertisseur. Ceci désactive l'avertisseur, arrête le « pépiement » de pile faible et ainsi l'avertisseur peut être mis au rebut en toute sécurité quand on décharge la pile.

AVERTISSEMENT: Veuillez lire attentivement et entièrement.

- Norme 72 de la NFPA: Lors d'incendies se déclarant dans des demeures résidentielles, la sécurité des personnes dépend principalement de l'avertissement précoce qui les avise de la nécessité de fuir les lieux ainsi que des mesures d'évacuation que les occupants doivent envisager. Dans le cas d'unités de logement, les systèmes d'avertissement d'incendie peuvent réussir à protéger environ la moitié des occupants lors d'incendies qui comportent des risques mortels. Les victimes qui se retrouvent fréquemment dans des conditions où les flammes peuvent les atteindre, qui sont trop âgées ou trop jeunes, ou qui souffrent d'un handicap physique ou mental peuvent être incapables d'évacuer les lieux en dépit d'avertissements précoces qui leur permettraient de fuir. D'autres stratégies doivent être prévues pour secourir ces personnes: plan de protection mis en place et évacuation ou sauvetage assisté.
- Les avertisseurs de fumée sont des appareils à prix abordable qui peuvent hâtivement avertir les gens de la possibilité d'un incendie; la sensibilité des détecteurs a, par ailleurs, ses limites. Bien que les avertisseurs à ionisation présentent une grande sensibilité à capter le signal d'un feu, ils excellent surtout à déceler les incendies spontanés plutôt que les feux couvant à lente allure. Les avertisseurs à cellule photo-électrique, par ailleurs, sont justement conçus pour mieux déceler les feux couvant à lente allure. Les incendies de résidences s'amorcent de différentes façons et s'avèrent souvent imprévisibles. Kidde recommande que les deux types d'avertisseurs, à ionisation et à cellule photo-électrique, soient installés.
- Un avertisseur fonctionnant à pile nécessite le type de pile spécifié selon l'appareil, doit être en bonne condition et inséré de façon appropriée.
- Les avertisseurs alimentés au CA (fonctionnant sans pile de secours) cesseront d'être sous tension si le courant a été interrompu tel que dans les cas de feux électriques ou d'un fusible défectueux.
- Vérifiez régulièrement vos avertisseurs de fumée pour vous assurer que le fonctionnement des piles et des circuits électroniques de l'appareil soit en bon état.
- Il est impossible qu'un avertisseur de fumée puisse donner les signaux d'alarme habituels si la fumée n'atteint pas les détecteurs de l'appareil.
 Ainsi, il peut arriver que les avertisseurs de fumée ne détectent pas un incendie se déclarant dans une cheminée, sur les murs, les toits, à l'intérieur d'une pièce dont la porte est fermée ou sur un autre étage.
- Si l'avertisseur est installé à l'extérieur d'une chambre à coucher ou sur un autre étage, il est possible que l'alarme ne puisse réveiller une personne profondément endormie.
- Une personne dont les facultés sont affaiblies par l'alcool ou la drogue peut également ne pas entendre le signal d'alarme de l'avertisseur de fumée. Pour vous munir d'une protection maximale, installez un avertisseur de fumée à l'intérieur de toute aire de sommeil et à chaque étage de votre demeure.

 Bien que les avertisseurs de fumée peuvent sauver des vies en déclenchant des signaux d'alarme hâtifs pour indiquer la présence d'un incendie, ces appareils ne remplacent pas une police d'assurance. Les propriétaires, locateurs et locataires devraient se procurer une couverture d'assurance adéquate afin d'assurer leurs vies ainsi que leurs biens.

Règles de sécurité appropriées

Élaborez un plan d'évacuation et mettez-le en pratique!

- Installez et entretenez des extincteurs d'incendie à chaque étage de la maison sans omettre la cuisine, le sous-sol et le garage. Sachez comment utiliser un extincteur d'incendie avant qu'une situation d'urgence ne se produise.
- Préparez un plan couvrant les étages de votre demeure en y indiquant clairement toutes les portes et fenêtres et prévoyez au moins deux parcours d'évacuation à partir de chaque pièce. Des échelles de secours peuvent s'avérer nécessaires au deuxième étage pour les pièces munies de fenêtres.
- Réunissez tous les membres de la famille et expliquez votre plan d'évacuation, démontrant à chacun comment agir en cas d'incendie.
- Choisissez un lieu de rencontre à l'extérieur de votre demeure où vous vous retrouverez tous, si un incendie se déclarait.
- Veillez à ce que chacun se familiarise avec l'alarme sonore qu'émet l'avertisseur de fumée et formez-les pour qu'ils quittent les lieux dès que ce son retentit.
- Pratiquez des exercices d'évacuation, le jour comme la nuit, au moins à tous les six mois. Assurez-vous que les jeunes enfants entendent l'alarme sonore et que ce son les réveille pour qu'ils puissent suivre le plan d'évacuation prévu. La pratique permet à tous les occupants de mettre votre plan à l'épreuve avant qu'une situation d'urgence ne se produise. Il est possible que vous ne puissiez rejoindre vos enfants avant de fuir les lieux. Il importe que vos jeunes soient bien préparés.
- Des études récentes ont démontré que les avertisseurs de fumée peuvent ne pas nécessairement réveiller toutes les personnes endormies et il est donc de la responsabilité des personnes vivant dans l'habitation et capables d'aider les autres de fournir de l'assistance à ceux et celles qui pourraient rester endormis malgré l'alarme sonore ou qui sont incapables d'évacuer les lieux sans assistance.

Procédures d'évacuation relatives à l'avertisseur

- Avertissez les petits enfants qui sont dans la maison.
- Quittez la maison immédiatement en utilisant le plan d'évacuation prévu. Chaque seconde compte! Ne perdez pas de temps à vous couvrir ou à ramasser des objets de valeur.

- En quittant les lieux, n'ouvrez aucune porte intérieure sans en vérifier la surface en premier. Si elle est chaude ou si vous apercevez de la funée qui s'infiltre autour de la porte, ne l'ouvrez pas. Utiliser plutôt votre sortie alternative. Par ailleurs, si l'intérieur de la porte est tiède, tenez-vous l'épaule appuyée contre celle-ci et entrouvrez-la afin d'être prêt à la refermer aussitôt, si la chaleur et la fumée s'engouffrent dans la pièce.
- Demeurez au ras du sol si l'environnement est enfumé. Essayez de ne pas respirer trop profondément pour éviter l'inhalation de la fumée. Tenez un linge humide (de préférence et si possible) contre votre bouche et respirez tel qu'indiqué.
- Une fois que vous serez à l'extérieur, dirigez-vous vers le lieu de rencontre convenu et assurez-vous que tout votre entourage s'y trouve réuni.
- Allez chez un(e) voisin(e) pour appeler le service d'incendie. Ne faites pas cet appel depuis votre résidence.
- Ne retournez pas à l'intérieur de votre demeure avant que les dirigeants du service d'incendie ne vous donnent le feu vert.
- Dans certains cas, un avertisseur de fumée peut ne pas protéger efficacement contre l'incendie comme l'indiquent la NFPA et les UL. En voici des exemples:
 - a) Fumer au lit.
 - b) Laisser des enfants sans supervision.
 - c) Utiliser des liquides inflammables tels que la gazoline pour tout nettoyage.
 - d) les incendies dans lesquels la victime est associée au début du feu; par exemple quand les vêtements d'une personne s'enflamment quand elle fait la cuisine;
 - e) les incendies dans lesquels la fumée ne parvient pas à atteindre l'avertisseur parce qu'une porte est fermée ou en raison d'un autre obstacle;
 - f) les feux criminels dans lesquels le feu progresse si rapidement que l'occupant ne peut pas sortir même si les avertisseurs sont bien placés.

Information de la NRC

Afin de permettre la détection des produits de combustion visibles et invisibles, les avertisseurs de fumée à ionisation se servent d'une minuscule quantité d'un élément radioactif dans la chambre de détection où cet élément y est contenu en toute sécurité. Aucun réglage ni entretien n'est exigé. Cet avertisseur de fumée se conforme à toutes les normes du gouvernement ou les dépasse. Il a été fabriqué et distribué sous licence de la NRC (Nuclear Regulatory Commission) aux États-Unis.

Recommandations supplémentaires

La NFPA (Association nationale de protection contre l'incendie – É.-U.) transmet les informations suivantes en vertu de la norme 72:

Détection de fumée. Quand cela est prescrit par les lois, codes ou normes applicables pour le local prescrit, les avertisseurs de fumée à signal simple et multiple doivent être installés comme suit : (1) Dans toutes les chambres. (2) À l'extérieur de chaque zone de chambre à coucher, dans le voisinage immédiat des chambres. (3) À chaque niveau de l'unité d'habitation y compris les sous-sol, exception : dans les unités d'habitation existantes pour une et deux familles, les avertisseurs de fumée alimentés par des piles sont permis.

Détection de fumée - Est-il souhaitable d'avoir plus d'avertisseurs de fumée?

Nombre requis d'avertisseurs de fumée (tel qu'illustré aux figures 1A et 1B): Le nombre requis d'avertisseurs de fumée peut ne pas fournir une protection d'alerte précoce et fiable en ce qui concerne les pièces isolées par une porte des pièces protégées par le nombre requis d'avertisseurs de fumée. Pour cette raison, il est recommandé que le ou la responsable de la famille songe à installer des avertisseurs de fumée supplémentaires, afin de sécuriser davantage ces pièces non protégées.

Ces endroits additionnels incluent le sous-sol, les chambres à coucher, la salle à manger, la salle de chauffage, la pièce où se situe le panneau électrique et les corridors qui ne sont pas protégés par le nombre requis d'avertisseurs de fumée. Par ailleurs, l'installation d'avertisseurs de fumée dans la cuisine, le grenier (habitable ou non) ou le garage n'est habituellement pas recommandée dû au fait que ces lieux, de par leur utilisation, peuvent occasionnellement engendrer des conditions pouvant nuire au fonctionnement de l'appareil.

Les avertisseurs devraient être installés conformément à la norme 72 de la NFPA (Association nationale de protection contre l'incendie), Batterymarch Park, Quincy, MA 02269.

Avisez votre service d'incendie local ainsi que votre compagnie d'assurance dès que vous aurez installé vos avertisseurs de fumée.

Garantie

Si vous avez l'impression, suite à la lecture de ce manuel, que votre avertisseur de fumée est défectueux de quelque façon que ce soit, ne manipulez pas l'appareil. Rendez-vous au magasin où vous avez acheté l'avertisseur pour le faire remplacer. Dans la majorité des cas, c'est la façon la plus rapide d'échanger votre appareil. Sinon, vous pouvez le retourner à Kidde pour le faire réparer. Communiquez avec le service à la clientèle Kidde, si vous avez des questions à formuler, au 1-800-880-6788.

Garantie limitée de dix ans

Kidde garantit à l'acheteur original que le présent avertisseur de fumée sera exempt de tous défauts de fabrication et de matériaux ou de conception si l'avertisseur est utilisé dans des conditions normales pour une durée de dix ans à compter de la date d'achat.

Au titre de cette garantie, l'obligation de Kidde se limite à réparer ou à remplacer, sans qu'auccuns frais ne soient impués à l'acheteur, cet avertisseur de fumée ou toute pièce s'avérant défectueuse quant aux matériaux, à la fabrication ou à la conception du produit, à condition d'envoyer l'avertisseur avec la preuve de la date d'achat, en vous acquittant des frais postaux pour l'aller et le retour, à Kidde Canada Inc., P.O. Box 40, Apsley, ON KOL 1AO. 1-800-880-6788.

La présente garantie n'est pas valable si cet avertisseur a été endommagé, modifié, altéré ou soumis à un usage abusif ou, encore, s'il fait défaut de fonctionner dû à un entretien impropre ou à une alimentation électrique inadéquate (CA ou CC) après la date d'achat.

La responsabilité de Kidde ou de la société mère ou de ses filiales, résultant de la vente de cet avertisseur de fumée ou au titre de cette garantie limitée n'excédera pas, en aucun cas, le coût de remplacement de cet avertisseur de fumée; en aucun cas, Kidde ou la société mère ou ses filiales ne seront tenus responsables de toute perte ou dommage indirects encourus suite à la défaillance de cet avertisseur de fumée ni d'une rupture de cette garantie ou de toute autre garantie, expresse ou implicite, même si la perte ou le dommage est survenu à cause de la négligence ou faute de la compagnie.

Puisque certaines provinces interdisent de restreindre la durée d'une garantie implicite, l'exclusion ou la restriction des dommages indirects ou accessoires, les restrictions ou exclusions mentionnées ci-dessus ne s'appliquent pas nécessairement à vous. Bien que cette garantie vous donne des droits spécifiques, vous pouvez en avoir d'autres selon la province dans laquelle vous habitez.

Cette garantie ne peut faire l'objet de modifications quelconques, sauf dans le cas d'une entente écrite signée par les deux parties impliquées aux présentes.